Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220407-2022_044-DE

VILLE DE Graulhet

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 07 AVRIL 2022

Délibération n° 2022/044

OBJET : **Aide à la création 2022**		
Date de convocation : **31 mars 2022**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **25**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **14 avril 2022**

L'an **2022, le 07 avril** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 25
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule – M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse -M. PENARD Serge - Mme BELOU Florence- M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle – Mme FITA Claire - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick – M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 7
M. HERRET Nicolas (pouvoir BLESS Mathieu) - M. ORTEGA Fernand (pouvoir SCUGLIA Domenico) – M. GRAU Jean-Michel (pouvoir LAVIT Michelle) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme ENNAJJARI Malika (pouvoir TERRASSIE Vincent) - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 1
Mme BUNEL Sylvie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

M. BLESS Mathieu a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220407-2022_044-DE

Les subventions accordées dans le cadre de l'aide à la création sont proposées pour 2022, selon les critères définis ci-après :

- Intégration du projet dans les limites géographiques définies dans le contrat de ville,
- Partenariat avec les acteurs du territoire (entreprises, institutions et associations),
- Réalisation d'actions de médiation culturelle (actions pédagogiques pour les publics scolaires et les habitants),
- Impact sur le territoire, rayonnement sur le territoire de l'agglomération et au-delà.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les critères définis et les propositions du service Culture et Patrimoine,

CONSIDERANT que chaque subvention doit être nominative et individualisée,

DÉCIDE

- D'ATTRIBUER les subventions ci-après au titre de l'aide à la création :

Les artistes sélectionnés dans le cadre de l'exposition « L'art de la rencontre 2022 » réaliseront des œuvres d'art contemporain dans les entreprises de la filière cuir participantes.
Ces œuvres mettent en valeur le savoir-faire des entreprises de la filière cuir de Graulhet, permettent de réaliser des actions de sensibilisation et de médiation auprès des publics scolaires et de l'ensemble des habitants de Graulhet. Les œuvres exposées à la Maison des métiers du cuir durant tout l'été 2022 participent au rayonnement territorial de Graulhet et à la mise en valeur de son histoire industrielle.

- **Le projet de Célie Falières dans le cadre de l'exposition « L'art de la rencontre » (commune de Graulhet + association Graulhet le cuir + centre d'Art le Lait)**

Célie Falières (née en 1987 à Aurillac, vit et travaille à Villefranche de Rouergue).
Célie Falières est diplômée de l'école Estienne de Paris en 2008 et de la Haute école des arts du Rhin de Strasbourg en 2012. Utilisant le répertoire des sciences naturelles, de l'histoire de l'art et du folklore, les objets qu'elle fabrique sont des formalisations de la pensée latente. Elle manipule les matériaux sans hiérarchie et cherche des points d'équilibre entre ce qui est pérenne et ce qui est périssable. Elle a participé à diverses expositions individuelles et collectives en France, au Luxembourg, en Allemagne, au Danemark et aux États-Unis.

Rémunération de l'artiste 1500€ + achat de matériel pour la réalisation des œuvres 750€

- **Le projet de Nicolas Momein dans le cadre de l'exposition « L'art de la rencontre » (commune de Graulhet + association Graulhet le cuir + centre d'Art le Lait)**

Nicolas Momein (né en 1980 à Saint-Etienne, vit et travaille à Paris).
Diplômé de l'école Supérieure d'Art et de Design de Saint-Etienne en 2011, et de la Haute école d'Art et Design de Genève en 2012, Nicolas Momein est aussi fortement marqué par son expérience en tant qu'artisan tapissier. Sa première exposition personnelle en 2012 à la Galerie White Projects à Paris présente un ensemble de sculptures hétéroclites où il utilise des gestes tels que l'assemblage, l'empilement ou encore l'emboitement. Son exposition en 2014 à la Zoo galerie de Nantes rend compte de l'attirance de l'artiste pour le monde animal et rural. En effet, l'ensemble est composé de neufs blocs de sel sculptés

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220407-2022_044-DE

par soustraction de la matière. Il puise son inspiration dans les pratiques de l'artisanat et de l'agriculture pour créer des formes qui oscillent entre la dimension fonctionnelle et la dimension sculpturale jusqu'à atteindre l'absence d'usage. Les matériaux qu'il utilise mettent en avant des gestes et techniques peu considérés et permettent une nouvelle approche.

Rémunération de l'artiste 1500€ + achat de matériel pour la réalisation des œuvres 750€

- **Le projet de Victor Bois dans le cadre de l'exposition « L'art de la rencontre » (commune de Graulhet + association Graulhet le cuir + centre d'Art le Lait)**

Victor Bois (vit et travaille à Reims).
Victor Bois est un jeune designer diplômé en 2019 du DNA Design objet et espace de l'ESAD de Reims et désormais auto-entrepreneur. Son projet s'inscrit dans une démarche d'éco-conception et d'upcycling : il récupère des rebuts de la production industrielle locale pour les transformer en pièces de mobilier ou d'agencement d'espaces qu'il conçoit et produit. Ce projet a un double enjeu :

réduire la quantité de déchets générés en faisant en sorte d'extraire de la matière exploitable avant sa destruction, mais aussi et surtout valoriser un territoire et ses acteurs par leur inclusion dans un cycle de réduction des déchets et d'économie circulaire. Il mise ainsi sur un design pragmatique dans sa faisabilité et engagé dans des objectifs écologiques et sociaux, qui répondent aux problématiques du monde contemporain et valorisent la matière rejetée par le travail de la main.

Rémunération de l'artiste 1500€ + achat de matériel pour la réalisation des œuvres 750€

- **Le projet de Florian Dach et Dimitri Zephir dans le cadre de l'exposition « L'art de la rencontre » (commune de Graulhet + association Graulhet le cuir + centre d'Art le Lait)**

Florian Dach et Dimitri Zephir se définissent comme chercheurs-auteurs en design. Cette définition leur permet ainsi d'embrasser une dimension de recherche et de création dans les différents projets qu'ils développent. L'objet, issu d'un ensemble plus vaste, est pensé en tant que médium, chose, quelque soit l'échelle de sa diffusion. Convaincus de la dimension symbolique, de transmission et de valorisation que portent les objets, ils ont construit leur démarche de création sur une volonté claire : questionner ce qui fait histoire et identité. Ainsi, l'Histoire et l'héritage culturel sont abordés comme une matière première riche, capable de produire un langage de formes, de matières et d'usages, l'origine d'artefacts. Les spécificités historiques et culturelles des territoires qu'ils explorent sont celles qu'ils proposent de révéler et de transmettre par la création d'objets. Ils deviennent alors des outils de médiation et de compréhension du monde, illustrant un message fort à l'origine de leur duo : contribuer à une histoire plurielle du monde, tissée d'histoires et dont la beauté et la richesse sont infinies.

Rémunération du duo d'artistes 1500€ + achat de matériel pour la réalisation des œuvres 750€

Soit un total de 9 000€ d'aide à la création pour l'ensemble des artistes sélectionnés dans le cadre de la résidence / exposition « L'art de la rencontre 2022 ».

- D'INSCRIRE ces sommes au budget 2022 de la commune.

- DE DONNER pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »